



Informations

Examen théorique du permis hauturier



1 Inscription

L'inscription à l'examen est obligatoire !!

- L'inscription se fait via le formulaire d'inscription à l'examen et se trouve sur www.cruisingclub.ch.
- Lors de la première tentative, l'examen ne peut être passé que dans son intégralité.
- Les candidats reçoivent une confirmation par e-mail de la réception de leur inscription. .
- La facture des frais d'examen est envoyée par e-mail dans les 5 jours ouvrables. .
- Environ 10 jours avant l'examen, la convocation est envoyée avec le règlement de l'examen .
- **Le délai d'inscription expire 4 semaines avant la date de l'examen.**
- Les inscriptions tardives, les annulations ou les reports ne peuvent pas être pris en compte .

En cas de non-présentation, les frais d'examen ne sont pas remboursés (HA-V, annexe 1, point 18).

2 Report

Le report de la date d'examen est possible jusqu'à 4 semaines avant la date d'examen.

- Nous ne facturons pas de frais pour le premier report si celui-ci est soumis dans les délais avec le login personnel via le site web. .
- Une taxe de 100 CHF est perçue pour le deuxième report d'examen et pour chaque report supplémentaire .
- Si le report a lieu après la date limite, les frais d'examen sont perdus.
- Si un report a lieu en raison d'une maladie ou d'un accident, aucune taxe n'est perçue (uniquement sur présentation d'un certificat médical). Les dates actuelles des examens sont visibles sur www.cruisingclub.ch sous Dates des examens.

Inscription pour la répétition de l'examen

- Une inscription est possible immédiatement après l'annonce du résultat.
- L'inscription se fait via le même formulaire que pour l'inscription à l'examen (voir ci-dessus).
- Les groupes non réussis doivent être achevés avec succès dans un délai d'un an, sinon les groupes déjà réussis sont annulés

3 Déroulement de l'examen théorique

Seules les personnes pouvant s'identifier au moyen d'une pièce d'identité officielle sont admises à l'examen.

- Veuillez vous présenter sur le lieu de l'examen au moins 10 minutes avant le début de l'épreuve.
- Avant l'examen, le responsable de l'examen communiquera des informations sur le déroulement et les règles de l'examen.
- L'examen complet comprend 7 matières et est divisé en 3 groupes:

Groupe	Tâches	Durée
G	Exercices sur carte	3 ½ h
F	Exercices de marée	3 ½ h
A	Navigation	
B	Matelotage	
C	Météorologie	
D	Questions juridiques	
E	Médecine à bord	

- **Pause de midi 1 h (obligatoire)** après les épreuves sur carte.
- Le ravitaillement est à la charge des participants.

4 Durant l'examen

- Des fiches de réponse, des courbes de marée, des cartes et des feuilles de notes séparées sont distribuées pour le tracé et le calcul des solutions.
- Les candidats doivent inscrire leur nom sur toutes les feuilles de réponse et de notes.
- Les réponses doivent être clairement indiquées, avec une croix par question, au stylo à bille ou au feutre (bleu / noir) sur les feuilles de réponse.
- Pour les questions relatives aux marées et aux cartes, les calculs, les constructions et les notes font partie intégrante de la réponse et doivent également être remis. Si ces documents manquent, la question est considérée comme une non-réponse et donc comme fausse.
- Les réponses illisibles, incomplètes et incompréhensibles seront considérées comme fausses.

5 Après l'examen

- Le certificat d'examen ne sera remis que si la réception de la taxe d'examen a été enregistrée par l'organe responsable de l'examen.
- Les objections à la décision de la direction de l'examen doivent être envoyées au plus tard 30 jours après l'examen, sous forme de demande écrite de reconsidération, avec une participation aux frais de CHF 100.00, à l'adresse suivante

Cruising Club de Suisse ou info@cruisingclub.ch
Marktgasse 9
3011 Bern

Les frais de 100 CHF seront remboursés si la contestation est justifiée.

- Les documents d'examen sont conservés par l'organe chargé de l'examen jusqu'à 30 jours après l'examen ou jusqu'à ce que d'éventuelles demandes de reconsidération aient été traitées.
- Aucun droit de regard ne peut être accordé sur les documents d'examen. Aucun droit de regard ne peut être accordé sur les documents d'examen.